



Communiqué de presse

Le 25 juillet 2014

HORAIRES DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE PENDANT LES CONGÉS SCOLAIRES D'ÉTÉ du lundi 7 juillet au vendredi 29 août 2014 inclus

Le service des **cartes grises**, le service des **permis de conduire** et le service des **étrangers** de la préfecture et de la sous-préfecture des Sables d'Olonne ont adopté leurs horaires de congés à l'occasion des vacances d'été soit du **lundi 7 juillet au vendredi 29 août 2014**.

Ainsi :

- Ces services seront **ouverts uniquement le matin de 8h30 à 12h30**,
- les autres services de la préfecture et de la sous-préfecture des Sables d'Olonne, ainsi que ceux de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) restent ouverts aux horaires habituels.

S'agissant des formalités d'immatriculation (cartes grises) il est rappelé qu'il est possible :

- soit d'envoyer la demande par courrier accompagnée des pièces justificatives (la liste des pièces constitutives des dossiers est accessible sur : www.vendee.gouv.fr),
- soit de s'adresser aux professionnels de l'automobile agréés dont les coordonnées figurent sur le site Internet des services de l'État en Vendée : www.vendee.gouv.fr (uniquement pour les opérations de changement de titulaire).

Toutes dispositions sont prises pour une délivrance rapide des titres. *Au 25 juillet, les délais de délivrance des certificats d'immatriculation sont en moyenne de 8 jours ouvrés pour une demande par courrier.*

S'agissant de la délivrance des cartes nationales d'identité et des passeports tous les renseignements sont à solliciter auprès des mairies.

Plus de renseignements sur : www.vendee.gouv.fr rubrique « démarches administratives »

Avant votre déplacement, nous vous invitons à préparer votre venue en préfecture en consultant le tableau d'affluence et de fréquentation des guichets et services de la préfecture sur www.vendee.gouv.fr : rubrique Démarches administratives > Fréquentation des guichets

